

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET  
Ministre de l'écologie, du développement  
durable, des transports et du logement  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75 007 PARIS

N/Réf : CB/JPT/110621

Cogolin, le 2 août 2011

**Objet** : Aéroport de La Mole  
Environnement / Transport

Madame le Ministre,

Les communes du territoire des cantons de Grimaud et Saint-Tropez ont adopté leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en décembre 2006. Lors de l'élaboration de ce document de planification intercommunal l'ensemble des thématiques d'aménagement ont été abordées et les orientations générales pour l'avenir de ce territoire (les 12 communes du Golfe de Saint-Tropez) ont été définies.

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le cd rom présentant le document, premier à avoir été approuvé en région PACA.

Parmi les 5 grandes thématiques intercommunales traitées dans notre SCoT figure celle de la protection de l'environnement et celle des transports et déplacement qui soulèvent des enjeux majeurs pour notre territoire.

Au vu des différentes problématiques constatées, les élus du syndicat du SCoT ont souhaité définir une orientation spécifique pour l'avenir de l'aéroport « Saint-Tropez – La Mole », installé sur la commune de La Mole. Même si cet équipement a été reconnu comme d'intérêt intercommunal, plusieurs réserves ont été soulevées par le SCoT quant à son évolution.

Il y a quelques mois le propriétaire de l'équipement a déposé une demande de détournement de la rivière de La Mole qui se trouve à proximité afin d'optimiser l'utilisation de la piste de l'aéroport et ainsi de recevoir des avions de plus grande capacité. Je souhaitais donc, par le présent courrier, vous indiquer que l'ensemble des maires du golfe de Saint-Tropez ont réaffirmé lors de leurs dernières réunions, conformément au paragraphe 4.3 des orientations générales du SCoT et plus particulièrement au deuxième alinéa du paragraphe 4.3.2, leur volonté de maintenir l'aéroport de La Mole dans son état actuel, aussi bien en terme d'emprise foncière que de trafic.

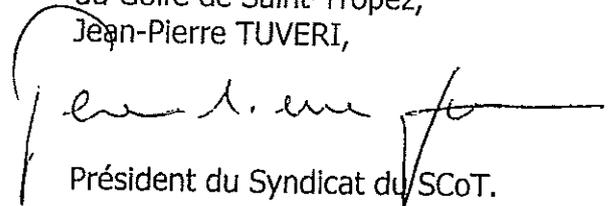
.../...

Je me permets donc aujourd'hui d'attirer votre attention sur ce dossier, en cours d'instruction dans les services préfectoraux varois et à la direction générale de l'aviation civile, afin qu'aucune décision contraire au SCoT ne puisse être prise.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour les maires des 12 communes  
du Golfe de Saint-Tropez,

Jean-Pierre TUVÉRI,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-P. Tuvéri', with a long horizontal stroke extending to the right.

Président du Syndicat du SCoT.